



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Déroulement d'une enquête publique du **14 SEPTEMBRE 2015 au 16 OCTOBRE 2015** portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Cachan

Par arrêté n° 15.A.438 en date du 24 août 2015, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cachan.

A cet effet, Monsieur Claude Pouey, ingénieur général des Télécom en retraite, et Monsieur Roland De Phily, commissaire colonel de l'armée de terre en retraite et courtier en assurance industrielle, ont respectivement été désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire et commissaire enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

L'enquête publique se déroulera en son siège, à la Direction du Développement Urbain, Maisons des Services Publics, annexe de la Mairie de Cachan sise au 3, rue Camille Desmoulins, à Cachan, pour une durée de 33 jours consécutifs du 14 septembre 2015 au 16 octobre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête du projet de modification du PLU sera consultable à la Direction du Développement Urbain de Cachan. Il exposera notamment les modifications apportées à la réglementation, au rapport de présentation, au plan de zonage et les informations environnementales se rapportant au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et comportera une note de présentation non technique du projet.

Le commissaire enquêteur recevra en personne le public à la Direction du Développement Urbain de Cachan, le mercredi 23 septembre 2015 de 14h à 17h, le vendredi 2 octobre 2015, de 14h à 17h, le samedi 10 octobre 2015, de 9h à 12h, et le vendredi 16 octobre 2015, de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Hôtel de ville – square de la libération – BP 60600 - 94231 CACHAN Cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique@ville-cachan.fr](mailto:enquete.publique@ville-cachan.fr)

La demande de communication du dossier d'enquête publique doit être effectuée auprès de Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Maire de CACHAN (Hôtel de ville – square de la libération – BP 60600 - 94231 CACHAN Cedex) et responsable du projet de modification du PLU. Les observations du public seront consultables et communicables à toute personne en faisant la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur bénéficiera d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport et ses conclusions, à compter de la fin de l'enquête.

Un exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, ainsi que le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction du Développement Urbain de Cachan, aux jours et horaires habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture du Val de Marne.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

La Ville mettra à disposition sur son site Internet à l'adresse [www.ville-cachan.fr](http://www.ville-cachan.fr) l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et le dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à l'adresse Internet mentionnée ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal sera compétent pour prendre par délibération la décision approuvant ou désapprouvant la modification du PLU de Cachan.

Toute information relative à l'organisation de cette enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC, responsable du projet, Maire de la commune de CACHAN (Hôtel de ville – Square de la Libération – BP 60600 – 94231 CACHAN Cedex).

L'arrêté est affiché à la Direction du Développement Urbain et à la Mairie de Cachan.